

## Fiche

### Introduction

La citoyenneté à Rome est très différente de celle d'Athènes. La démocratie athénienne s'exerce sur un petit territoire et concerne un nombre limité de citoyens, égaux devant la loi, et dirigeant ensemble leur cité.

Rome, entre le i<sup>er</sup> - iii<sup>e</sup> siècle après J.-C., n'est pas une démocratie et la citoyenneté ne se fonde pas sur le principe d'égalité entre les citoyens : elle est déterminée par la naissance et la richesse. Mais Rome est aussi un vaste empire impossible à gérer sans la collaboration des peuples conquis. Les Romains savent en effet qu'ils ont besoin d'intermédiaires locaux fidèles à l'empire pour administrer les provinces. C'est pourquoi ils vont progressivement étendre la citoyenneté romaine à l'ensemble des hommes libres après les avoir romanisés, convertis à la culture et au mode de vie romains.

Cette citoyenneté romaine universelle est à la base de l'intégration des peuples conquis et va favoriser la cohésion de l'Empire.

### I. Vers une citoyenneté universelle

#### 1. Qui peut être citoyen romain au début du i<sup>er</sup> siècle ?

• Pour être citoyen romain, il faut être le **fils d'un citoyen romain**.

**Deux catégories** existent : les **patriciens**, issus des familles les plus puissantes de Rome, et les **plébéiens**. Ils bénéficient tous des droits civiques romains, mais ne votent pas dans les mêmes assemblées et n'ont pas la même importance dans la vie politique de Rome.

• Cette catégorie des citoyens par la naissance est **minoritaire** et d'autres moyens existent pour obtenir la **citoyenneté romaine** :

- les **esclaves affranchis** peuvent avoir certains **droits civiques limités** (devenir magistrats, soldats, voter à certaines assemblées...) si leur ancien maître est citoyen romain ;
- les étrangers qui ont servi plus de 24 ans dans les **troupes auxiliaires** des légions romaines peuvent obtenir le **droit de cité** (ensemble des droits dont bénéficient les citoyens romains) ;
- dans les cités de **droit latin**, les **magistrats** étrangers peuvent obtenir la citoyenneté à la fin de leur charge ;
- l'**empereur** peut accorder la citoyenneté aux **habitants d'une cité conquise** qui a particulièrement bien servi l'Empire ou qui s'est bien romanisée (la **romanisation** est le processus d'intégration des provinces conquises par Rome par la diffusion des lois et du mode de vie romains).

- Dans tous ces cas, la **citoyenneté est limitée** : ces nouveaux citoyens ne peuvent pas devenir magistrats ou sénateurs à Rome.
- L'empereur a cependant le pouvoir de donner une citoyenneté romaine complète à un étranger et à sa famille (les hommes libres des provinces récemment conquises par Rome ne disposant ni de la citoyenneté romaine, ni du statut juridique des Latins sont des **pérégrins**).
- Les **étrangers libres**, les **esclaves**, les autres **affranchis**, les **femmes**... ne sont pas citoyens.

### Exercice n°1

## 2. Romanisation des élites et expansion de la citoyenneté sous l'empereur Claude

• Au début du 1<sup>er</sup> siècle, l'Empire compte **un million de citoyens romains** pour un peu moins de 60 millions d'habitants. Ce dernier s'est considérablement étendu en un siècle : c'est la **grande puissance méditerranéenne** de l'époque. Les Romains doivent fidéliser les élites des provinces conquises pour mieux les administrer.

• En **89 avant J.-C.**, la citoyenneté romaine a été donnée aux hommes habitant au sud du Pô pour mettre fin au soulèvement des cités alliées d'Italie. En – 49, elle est étendue aux habitants de la Gaule cisalpine au nord du Pô (aujourd'hui, l'Italie du Nord).

Cependant, le nombre d'habitants des provinces ayant obtenu la citoyenneté est encore très limité au début du siècle.

• En **48 après J.-C.**, l'empereur Claude, originaire de Lyon, accorde le **droit de cité** (y compris l'accès aux magistratures et au sénat romain) **aux notables gaulois**. Une partie de son discours au sénat, gravé sur une plaque de bronze, a été retrouvée à Lyon au **xvi<sup>e</sup> siècle** : la **table claudienne**.

Ainsi débute l'extension de la citoyenneté romaine aux populations des provinces conquises.

• **Le Sénat** critique cette décision de l'empereur, mal acceptée également par certains citoyens. **Sénèque**, philosophe et homme politique romain, dénonce la politique de Claude.

Pourtant cette mesure marque un tournant important : la citoyenneté devient un **instrument de l'équilibre de l'Empire**.

### Exercice n°2

## 3. Vers une citoyenneté universelle : l'édit de Caracalla

• En 212, l'**empereur Caracalla** donne la citoyenneté romaine à tous les hommes libres de l'Empire, riches ou pauvres.

• Les **élites urbaines** des provinces conquises se convertissent au mode de vie romain.

Elles adoptent le **latin** (les plus cultivées parlent le grec), prient les dieux romains, portent la toge (vêtement des citoyens romains), romanisent leur nom, adoptent les habitudes romaines... La citoyenneté romaine **symbolise à la fois leur réussite sociale et leur intégration à la culture romaine**.

- Les **villes provinciales** sont construites sur le modèle romain : plan en quadrillage, monuments financés par les élites, amphithéâtres, thermes, **forum** (place publique), arcs de triomphe... Tous ces lieux publics sont le **point de rencontre des nouveaux citoyens** et illustrent le **succès de la romanisation** de l'Empire qui part des villes pour se diffuser plus difficilement dans les campagnes.
- Cependant, cette romanisation connaît des **limites** : certaines provinces éloignées et les catégories les plus pauvres de la population gardent souvent leurs anciennes croyances et coutumes, même si elles ont obtenu la citoyenneté.

### Exercice n°3

## II. Être citoyen dans l'Empire romain

### 1. La citoyenneté romaine donne des avantages

- Les citoyens ont des droits civils, politiques et militaires plus étendus que les autres.
- Des **droits civils et judiciaires** :
  - ils peuvent se marier légitimement, acheter et vendre sur le territoire romain, faire un testament et signer des actes juridiques ;
  - ils ont le droit de propriété ;
  - ils peuvent porter la toge, le symbole des citoyens romains, et les *tria nomina* (prénom, nom de famille et surnom) ;
  - ils peuvent aller en justice et être assisté par un tribun de la plèbe pour leur défense et aussi faire appel.
- Des **droits politiques** :
  - ils ont le droit de vote aux comices (assemblées du peuple) ;
  - ils peuvent être élus.
- Des **droits militaires** :
  - ils ont le droit de servir dans les légions romaines et de recevoir une solde.
- Ils peuvent aussi avoir accès au « **cursus honorum** », c'est-à-dire gravir les échelons dans les carrières administratives pour accéder aux plus hautes fonctions de l'État à Rome.

### Exercice n°4

## 2. Les citoyens ont aussi des obligations

- Les citoyens ont des **obligations civiques** :
  - même s'ils ne payent plus l'impôt sur la fortune et la propriété (*Tributum*), ils doivent payer un impôt sur les successions ;
  - ils doivent se faire recenser, sinon ils perdent leur citoyenneté. Les citoyens sont rattachés à une tribu et on connaît ainsi leur fortune et leur rang ;
  - ils doivent défendre l'Empire soit en servant dans les légions romaines soit en les finançant ;
  - ils doivent aussi participer aux cultes publics et en particulier au culte impérial (en l'honneur de l'empereur considéré comme divin). Cette participation à la religion civique est très importante pour la cohésion sociale de l'Empire.
- Mais derrière cette apparente uniformité, la citoyenneté romaine est en fait **très inégalitaire**.

## 3. Une citoyenneté très inégalitaire : *honestiores* et *humiliores*

- **Les citoyens ne sont pas égaux devant la loi** à Rome, et les **grandes familles patriciennes** (élite dirigeante romaine ayant la citoyenneté depuis la période de la République) dominent nettement la vie politique.
- Les citoyens sont divisés en deux catégories : les *honestiores* et les *humiliores*.
- Seuls les *honestiores*, les citoyens les plus **riches**, peuvent accéder aux fonctions importantes. Les magistratures sont distribuées selon la catégorie sociale. Plus elles sont élevées, plus il faut être riche pour les obtenir.
- Tous les autres citoyens, la **plèbe**, sont des *humiliores* et n'accèdent pas aux fonctions importantes de l'État.
- Pour être élus par les **comices**, les citoyens les plus riches se fabriquent une **clientèle** en donnant argent et protection à des *humiliores*. Les citoyens votent oralement : les *honestiores* les contrôlent ainsi facilement.
- Lorsqu'ils sont condamnés par les tribunaux, les *honestiores* ont des peines moins lourdes que les *humiliores*.
- Les patriciens fortunés ont donc davantage de privilèges et de droits que les plébéiens. De même, les personnes riches ayant obtenu récemment la citoyenneté ont moins de poids que les plus vieilles familles. **La société romaine est très hiérarchisée**

## III. Une vie citoyenne intense mais un rôle politique réduit

### 1. Un pouvoir concentré entre les mains de l'empereur et des grandes familles patriciennes

- Sous la République (période précédente), les **comices** avaient un rôle plus important. De

même, le **Sénat** représentait le peuple romain (*Senatus Populus Que Romanus : SPQR*) et décidait des finances, de la politique avec les provinces ou les puissances étrangères, des opérations militaires...

- À partir de 27 après J.-C., **Auguste** accapare et concentre peu à peu tous les pouvoirs entre ses mains. L'empereur choisit désormais ceux qui vont diriger avec lui l'Empire. Les citoyens romains perdent leurs pouvoirs politiques. Pourtant, l'empereur maintient les institutions en place pour leur donner l'illusion de jouer encore un rôle dans la vie politique de Rome.

## 2. La légitimation du pouvoir des plus riches par l'action civique

- Les élites fortunées et l'empereur paient de somptueux spectacles au peuple romain. Les plus riches organisent aussi des **cérémonies religieuses** et financent la **construction de bâtiments** et de monuments publics sur lesquels ils font graver leur nom.
- Ce **mécénat civique** ne sert pas uniquement à entretenir la clientèle en vue des élections, c'est aussi une manière pour les grandes familles romaines et pour les riches provinciaux de **se faire accepter par le peuple** en montrant leur attachement non seulement à la grandeur de Rome et de l'Empire, mais aussi aux institutions et à la vie de leur cité.

## 3. La vie civique se déplace vers de nouveaux lieux d'expression et à l'échelon local

- Les spectacles et les cérémonies religieuses sont très nombreux : ils permettent aux citoyens de se rencontrer et de s'exprimer. Autrefois, c'est sur le **forum** (la place publique) que les citoyens parlaient des affaires de la cité. Entre le I<sup>er</sup> et le III<sup>e</sup> siècle, l'opinion publique romaine s'exprime au **cirque**, dans les théâtres et amphithéâtres, dans les thermes.
- L'empereur donne donc aux citoyens « **du pain et des jeux** » pour les satisfaire.
- Le vrai rôle politique des citoyens se réduit en fait à l'élection des **magistrats de leur cité** et à la charge de **conseillers municipaux**.

 Exercice n°5